



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/WP/162
26 mai 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme
Quarantième session (deuxième partie)
Genève, 21 et 22 mai 2003

**CONCLUSIONS CONCERTÉES ADOPTÉES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL
À LA DEUXIÈME PARTIE DE SA QUARANTIÈME SESSION¹**

A

**Examen du programme de travail: projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2004-2005**

Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme,

Ayant examiné le chapitre 12, «Commerce et développement», du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, tel qu'il figure dans le document A/58/6 (Chap. 12) et dans le document TD/B/WP(XL)/CRP.1,

1. *Souscrit* au programme d'activités présenté dans le chapitre 12, où il a été tenu compte de nombreuses observations faites par le Groupe de travail à sa session de janvier 2003, ainsi que des vues exprimées par des États membres par le biais, notamment, de l'enquête sur les publications proposées;

2. *Souligne* l'importance du rôle et des contributions de la CNUCED à la mise en œuvre des engagements découlant des résultats de grandes conférences internationales, dont le Sommet du millénaire de l'ONU, la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable;

¹ Adoptées par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme à sa 157^e séance plénière, le 22 mai 2003.

3. *Souligne également* l'importance de l'aide apportée par la CNUCED aux États membres pour l'application du programme de travail de l'Organisation mondiale du commerce adopté à Doha et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD);

4. *Insiste* sur l'importance du *Rapport sur les pays les moins avancés*, et *prie* le Conseil du commerce et du développement d'envisager une publication annuelle de ce rapport dans les limites des ressources de l'actuel budget ordinaire, avec toutefois la possibilité de recourir à des ressources extrabudgétaires;

5. *Invite* les partenaires de développement à continuer de soutenir les activités entreprises par la CNUCED pour répondre aux demandes nouvelles des pays en développement.

B

Coopération technique de la CNUCED

Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme

Prend note de l'information fournie par le secrétariat dans le document TD/B/WP/161 et du fait qu'un nouveau projet de stratégie de coopération technique de la CNUCED sera établi et présenté au Groupe de travail à sa quarante et unième session, pour examen par les États membres.
